

LE DROIT DES ASSOCIATIONS, ACTUALITÉ JURIDIQUE



Public concerné

Avocats et juristes

Prérequis

Aucun

Niveau de la formation

Acquisition des fondamentaux



Durée

3 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

180 € HT / 216 € TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Pierre Fadeuilhe

Avocat au barreau de Toulouse et Maître de conférences

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Connaître le pouvoir de licencier dans une association, les irrégularités de procédure lors de la mise en place des réunions statutaires, la responsabilité des différents acteurs.
- Agir sur le traitement des difficultés
- Déterminer les règles applicables aux formes particulières d'associations

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, d'exercices et de cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

Contenu

- > Séquence 1 : Les règles applicables à toutes les associations
- > Séquence 2 : Les règles applicables aux formes particulières d'associations

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

LE DROIT DES ASSOCIATIONS, ACTUALITÉ JURIDIQUE

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Pierre Fadeuilhe
Avocat au barreau de Toulouse et Maître de conférences

Docteur en droit privé, Pierre Fadeuilhe est à la fois avocat inscrit au Barreau de Toulouse et Maître de conférences à l'INP de Toulouse.

Il intervient tout d'abord auprès de fédérations d'associations et d'associations sur tout le territoire national et répond à l'ensemble de leur problématique juridique.

Maître Fadeuilhe accompagne également les employeurs et comités économiques et sociaux (CSE) tout au long de la relation de travail.

Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)
Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.
"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

1h50 Séquence 1 : Les règles applicables à toutes les associations

5 mn Pause

1h50 Séquence 2 : Les règles applicables aux formes particulières d'associations

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction
Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 4H